



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E116119

VALABLE JUSQU'AU 15/04/2024

ÉDITÉ LE 26/04/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 29/10/2008

Forme juridique : SARL

Capital : 2 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MEAUX 2008B01912

Siret : 508 765 096 00039

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 2116581

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 177172709 S 001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 177172709 S 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : CALOREO

Sigle : CALOREO

5 CHEMIN DES CLAIRES FONTAINES
77450 CONDE STE LIBIAIRE

Téléphone : 09 81 46 67 43

Portable : 06 34 29 13 95

Fax :

Site Internet : www.caloreo.fr

E-mail : caloreo@gmail.com

Responsabilité légale :

DA SILVA DAVID GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) UNIQUE

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	21/03/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	21/03/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	04/05/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	04/05/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAIN
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSAIN

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.